vernement nous a demandé de ratifier sa conduite. Je demande maintenant à la Chambre de sanctionner cette réserve, et de maintenir les principes que le gouvernement lui-même a posés dans son décret et dans sa déclaration officielle. Ma proposition est la conséquence naturelle de ces documents, en même temps que le corollaire de la loi que la Chambre a votée afin de ratifier la dépense encourue par le gouvernement sans l'autorisation du parlement. Vous avez approuvé le fait, sanctionnez le droit!

Il est une autre cause qui fait que ma proposition est non seulement utile, mais absolument nécessaire. Cette cause provient des faits graves que j'ai soumis à la Chambre. La presse reptile tout entière, ainsi qu'une portion notable des journaux respectables—libéraux, conservateurs, et indépendants—en Angleterre et au Canada, et je puis ajouter toute la presse étrangère, n'ont tenu aucun compte de la réserve faite par le gouvernement dans son décret du 13 octobre. Tous ces journaux n'exprimèrent pas les mêmes opinions sur cette question, les uns approuvant, les autres condamnant l'attitude du cabinet ; mais ils ont été unanimes à interpréter l'action ministérielle comme je l'ai fait moi-même, et à dire que le fait accompli crée le précédent.

Mais ce qui est encore plus grave et donne une force nouvelle à ma prétention, c'est que le gouvernement britannique, par l'entremise du secrétaire colonial, à la demande de qui nous agissons, a donné à l'acte du ministère la même interprétation. Il a accepté l'envoi de nos soldats, comme une preuve de notre désir de voir la chose se renouveler ; il a méconnu entièrement la réserve faite par le gouvernement canadien. Enfin, le chef de notre comité exécutif, le représentant de la Couronne au Canada semble aussi entretenir des vues identiques à celles qui ont guidé son chef hiérarchique, M. Chamberlain. De sorte qu'à l'heure actuelle, non seulement ce doute dont parlait *La Patrie* occupe encore l'esprit public, mais l'opinion dominante, universelle, c'est qu'on a créé le précédent.

En présence de ces faits, si la Chambre refuse d'appuyer ma proposition et de sanctionner ainsi la réserve contenue dans le décret ministériel, c'est reconnaître que cette réserve est nulle à nos yeux, c'est accepter l'interprétation générale et officielle donnée à l'action du cabinet. En adoptant cette attitude le ministère se couvre d'un ridicule éclatant. Et de notre part, ce serait l'aveu de servilité la plus complète et la plus humiliante qu'un corps représentatif puisse faire. Sommes-nous donc revenus à l'époque du Long Parlement ?

Je reconnais volontiers que si ma proposition est votée, je me trouverai presque dépourvu du meilleur de mes arguments, qui établissait que le fait accompli constitue un précédent, malgré toutes les réserves qu'on a pu faire. Mais, peu m'importe. Je ne suis pas entré dans cette voie pour acquérir du renom ou de la popularité. Je n'ai qu'un but : c'est de faire reconnaître et proclamer par la Chambre les principes par excellence du gouvernement représentatif.

Tout ce que je demande à la Chambre, en somme, c'est de déclarer que le Canada est un pays libre, prêt d'ailleurs à écouter des propositions acceptables si la Grande-Bretagne nous dit qu'elle a besoin de notre aide. Mais, s'il s'agit de donner à ce pays une nouvelle orientation politique, je refuse au secrétaire colonial, et à tout membre du cabinet britannique, et à tout représentant du gouvernement impérial au Canada le droit de dicter à un peuple libre quelle sera cette politique nouvelle. C'est à nous, c'est au parlement libre, représentant la libre opinion du peuple qu'il appartient de définir cette politique.

Je ne viens pas maintenant juger la conduite du gouvernement. Je n'ai pas voté contre la résolution qu'il a soumise, aux dépens de ce que l'on a appelé ma logique. On m'a accusé de revenir à la crèche et d'accepter de nouveau le joug du ministère. J'ai méprisé ces accusations, voulant donner au gouvernement une preuve de ma bonne foi. Je ne m'occupe guère non plus de la dépense encourue ; tout ce que je désire, c'est que la Chambre reconnaisse le principe posé dans le décret ministériel, et qu'elle fasse comprendre au gouvernement anglais que ce parlement est une institution libre, dont les représentants sont élus par un peuple libre.

Je crois que mes vues sont justes et si la Chambre, en les adoptant, donnait le démenti à mes appréhensions, je ne regretterais nullement mon attitude passée. Je me sentirais amplement récompensé, si je pouvais faire affirmer par le parlement canadien, que le vieil esprit britannique, source de notre autonomie et de nos libertés anime encore mon pays.

Je propose donc que tous les mots après "que", soient retranchés et remplacés par les suivants :

Que cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du parlement comme étant la base des institutions britanniques et la sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques, et refuse, en conséquence, de considérer l'action du gouvernement au sujet de la guerre de l'Afrique du Sud comme un précédent qui doive engager ce pays dans toute action à venir.

Que cette Chambre déclare, de plus, qu'elle s'oppose à tout changement dans les relations politiques et militaires qui existent actuellement entre le Canada et la Grande-Bretagne, à moins que tel changement ne soit décrété par la volonté souveraine du parlement et sanctionné par le peuple du Canada.